



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 67352

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la prise en charge sanitaire, psychologique et psychiatrique des personnes mineures. La commission des lois vient de déposer un rapport d'information à ce sujet. Ce rapport propose notamment de mettre en place rapidement le logiciel Cassiopée dans les juridictions. Il la prie de bien vouloir lui préciser sa position sur cette suggestion et si elle entend lui donner une suite.

Texte de la réponse

Le déploiement de l'application Cassiopée est en cours. Au 11 janvier 2010, 73 tribunaux de grande instance fonctionnent avec Cassiopée. Le déploiement se poursuit au rythme de 3 à 4 tribunaux par semaine. Le planning prévisionnel fixe à fin 2010 la couverture de l'ensemble des TGI en régions ; l'équipement de Paris et sa périphérie est prévu en 2011.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67352

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12190

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1461